LANNOY

UNE FÊTE DE LA « MUSE »

La Musique municipale organise, pour les 30 et 31 juillet, une grande fête musicale, à l'occasion de la remise des médailles d'honneur de 25 ans de présence à 23 de ses membres. Il y aura parmi plusieurs chars variés, le char de la Muse avec ses demoiselles d'honneur.

Nous aurons l'occasion d'exposer en temps opportun, le programme de cette fête, qui promet d'obtenir un vif succès.

LA CONSULTATION DES NOURRISSONS, aura lieu jeudi 29 juin, à 14 h., à l'école des filles. Se munir du carnet.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez M. Deffrennes-Duplouy, une ouvrière, Pauline Delneste, cotonnaise, s'est fait une entorse au pied droit, au cours de son travail. 12 jours de repos.

FLERS

MENUS-FAITS. — Des procès-verbaux ont été rédigés par la gendarmerie, à la charge de MM. Marcel Liétart, 28 ans, marchand de beurre, rue Pierre-de-Roubaix, 56, pour circulation avec camion lourd, sur la chaussée centrale du Nouveau boulevard; Emile Roussel, 37 ans, rue de Lille, 67, à Flers, pour abandon de voiture sur la voie publique.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Perception des impôts le lundi 3 juillet, à la Mairie, pour la section du Bourg. Se présenter de 8 h. à 11 h.

SUR LE GRAND BOULEVARD. — Un procès-verbal a été rédigé par la gendarmerie à la charge de M. Adrien Plas, 21 ans, emballeur, boulevard Gambetta, 212 bis.

LYS

LA DUCASSE aura lieu dimanche 2 juillet. Les établissements forains seront installés comme chaque année, place de l'Eglise. A cette occasion, les bureaux de la Mairie seront fermés dimanche et lundi toute la journée, et mardi après-midi. Le bureau de l'Etat-civil sera ouvert lundi, de 10 h. à 11 h. Les estaminets pourront rester ouverts jusque deux heures du matin, dimanche, lundi et mardi.

LA CONSULTATION DES NOURRISSONS aura lieu jeudi 29, à 14 h., à l'école des garçons. Les nourrices qui présentent leur enfant pour la première fois doivent retirer une carte à la Mairie (3e Bureau).

TOUFFLERS

ARRESTATION D'UN BERGER POUR VOL D'UNE SOMME DE 10.000 Fr.

La gendarmerie de Lannoy a procédé, lundi soir, à la suite d'une enquête menée discrètement depuis quelques jours, à l'arrestation d'un berger, Adelin Delehouzé, âgé de 33 ans.

Occupé depuis onze ans dans la ferme de M. Duquesnoy, rue du Château-de-Wasmes, le berger, profitant de l'absence du cultivateur, s'était emparé d'une somme de dix mille francs, en billets de banque, placés dans un coffre-fort, dont la clef se trouvait à sa portée.

Soupçonnant Delehouzé d'être l'auteur du vol, M. Duquesnoy, à son retour, en informa la gendarmerie, et c'est à la suite d'une enquête, au cours de laquelle le berger fit des aveux, que celui-ci vient d'être arrêté. Il a été dirigé mardi matin sur la prison de Lille. Ajoutons que le berger était encore en possession de 10.000 francs qui ont été restitués à M. Duquesnoy. Adelin Delehouzé venait d'ailleurs de recevoir de sa famille, une somme de 3.000 fr. qu'il avait en partie dissipée, et il se proposait d'acquérir une petite maisonnette, au moment de son arrestation.

LEERS

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni en séance extraordinaire, dimanche à 10 h., sous la présidence de M. Joseph Leroy, maire.

Treize conseillers étaient présents.

Gestion de la période de guerre. — Le but principal de la réunion était le compte-rendu de la gestion de M. Jules Deprat, secrétaire de Mairie, régisseur-comptable, en l'absence de M. le Percepteur, pendant la période de la guerre, notamment du 1er octobre 1914 au 15 septembre 1919). M. Gillebert, commis de perception, chargé du contrôle et du classement des pièces comptables, a rendu compte de sa laborieuse mission. Celui-ci a, devant le Conseil très intéressé, fait ressortir la façon minutieuse avec laquelle chaque pièce comptable avait été contrôlée et s'est déclaré très satisfait de la parfaite concordance des écritures et des pièces de la gestion, de même qu'il a constaté le parfait accord des versements effectués à la Trésorerie générale et des paiements effectués par le Trésor. M. Gillebert a conclu en disant que M. Deprat, méritait des éloges pour sa gestion parfaite des deniers communaux.

Le résultat succinct de la dite gestion est le suivant : Recettes, 10.171.644 fr. 82; dépenses, 9.672.300 fr. 79; excédent de recettes, 499.344 fr. 03.

L'actif de la commune au dernier jour de la gestion de guerre est représenté par: En caisse, 499.344 fr. 03; en magasin, 122.176 fr. 98. Avances à recouvrer: sur les particuliers pour avances consenties, 81.527 fr. 20; sur le Trésor pour avances pour le paiement des secours aux nécessiteux des régions libérées, 896.613 fr. Dommages de guerre : Contributions de guerre imposées par l'ennemi, 1.543.699 fr. 29; salaires pour travaux imposés par l'ennemi, 87.288 fr. 08 Réquisitions et frais divers, déduction faite de la somme de 140.111 fr. 15 versée par l'ennemi en paiement de ses réquisitions, 33.851 fr. 41; secours de chômage, 2.641.762 fr. 64. Total, 5.906.262 fr. 58.

Le passif comporte : Emission de bons de monnaie à rembourser au Trésor, 580.255 fr.; sommes dues à la Ville de Roubaix, 3.750.383 fr. 50; à la ville de Lille, 79.048 fr. 80; au Trésor, 730.708 fr. 31; au Comité du Nord libéré, 722.865 fr. 52. Total, 5.872.261 fr., 13.

D'où un excédent à l'actif de 34.001 fr. 45; en outre, au cours de la gestion, les dépenses communales se sont élevées à 82.662 fr. 50. et ont été prélevées sur le boni du ravitaillement, qui s'élève en réalité à 116.663 fr. 95.

La mission de M. Gillebert étant terminée, M. Deprat est entré en séance, où M. le Maire et tous les conseillers l'ont chaudement félicité et remercié; le Conseil a décidé, en outre, que mention de ces éloges serait faite au procès-verbal.

Eaux potables. — Devant la possibilité d'obtenir les eaux potables à des conditions beaucoup moins onéreuses que celles qui avaient été prévues, le Conseil décide de reprendre l'étude de la question; une réunion aura lieu dans ce but mardi soir.

Almanach du Combattant. — Le Conseil décide de solliciter ce volume pour tous les lauréats du certificat d'études.

Achat d'un baraquement. — L'affluence des élèves à l'école des garçons compromettant leur santé et leurs études, le Conseil décide, en attendant l'agrandissement prévu, l'achat d'un baraquement ou sera installée une 5e classe.

La séance a été levée à midi.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES.— Jeudi 29 juin, à 14 h., à la Mairie, M. le docteur Parmentier procédera gratuitement à la vaccination de tous les enfants non encore vaccinés, à la revaccination des enfants nés en 1912 ou plus âgés non encore revaccinés, et à celle des jeunes gens nés en 1902 ou plus âgés non revaccinés. La constatation des résultats aura lieu le jeudi 6 juillet, à 14 h., à la Mairie.

UNE ARRESTATION.— Il y a quelque temps, M. Robart, demeurant rue de la Papinerie, s'aperçut qu'on lui avait dérobé plusieurs outils de jardinage. Il déposa plainte à la gendarmerie de Wattrelos. Au cours de son enquête la gendarmerie arrêta Désiré Brouck, 43 ans, chauffeur d'usine, demeurant à Leers-Nord (Belgique) chez qui les outils furent retrouvés.

BAISIEUX

NOMINATION D'UN PERCEPTEUR. — Nous apprenons la nomination, à Baisieux, de M. Douriaux, en qualité de percepteur de 1re classe. M. Douriaux était précédemment percepteur à Chailly (Côte-d'Or).

ASCQ

ACCIDENT DE TRAVAIL. — M. Nicolas Libee, occupé chez M. Thieffry, s'est fait une déchirure dans les reins au cours de son travail. Dix jours de repos. Docteur Delezenne.

ANNAPPES

LE PIED BRAGUE. — M. Gaston Dupont, 54 ans, voiturier pour le compte de MM. Degallaix, était occupé dans la cour de cet établissement, lorsque, son cheval partant brusquement, une roue du tombereau lui passa sur le pied. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Delezenne, qui a relevé de multiples contusions par écrasement. Un repos de 15 jours, sauf complications, a été prescrit à la victime.

ERA AUX FORTS D'ORGEAT COMME DU BEURRE

CYSOING

MARCHÉ DE LA SEMAINE. — Marché très animé mardi matin. De nombreux marchands ont présenté leurs produits. Cours du jour: œufs, 0.40 et 0.45 pièce; beurre, 12 fr. le kilo. Peu de légumes et pas de volaille.

A LA COMMISSION CANTONALE. — Est nommé président suppléant de la Commission cantonale de constatation et d'évaluation des dommages de guerre de Cysoing, M. Blanchard, juge suppléant retribué du ressort de la Cour d'appel de Douai en remplacement de M. Glorian.

PETIT BEURRE DESSERT
BISCUITS GESLOT A VOREUX 82534

TOURCOING

AUJOURD'HUI, MERCREDI 28 JUIN :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Bains municipaux : de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 h. 30.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi et de 14 à 16 h.

Bibliothèque communale : de 9 h. à midi et de 14 à 18 h.

Jardin public, rue Nationale : de 9 h. à 21 h.

Jardin botanique, rue de Guisnes : de 14 h. à 21 h.

Une réunion du Conseil municipal

Les Sociétés catholiques ne participeront pas au cortège du 14 juillet. — Vote d'une subvention de 15.000 francs pour le festival international

Le Conseil municipal s'est réuni mardi, 27 juin, à 18 h. 30, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le docteur Leduc, maire, 31 conseillers sont présents.

DON AU MUSÉE

Le Conseil accepte le tableau intitulé « Place du marché aux Herbes à Bruges », offert par M. Carlos Buffin, artiste peintre, à Tourcoing.

D'autre part, l'Etat a acheté à notre concitoyen un tableau, « Le marché à Furnes ». La Commission du Musée a décidé de consacrer la valeur de cette œuvre en la plaçant dans la galerie d'entrée.

HOSPICES

Le Conseil décide l'acquisition d'une maison rue de la Cloche, 32, propriété des Hospices, en vue de la réalisation de l'alignement de ladite rue.

TRAMWAYS

M. Nys donne communication d'un vœu des habitants du quartier de la Gare, au sujet du changement d'itinéraire du tramway de la ligne A. Ce vœu est signé de 32 commerçants.

M. le Maire lui fait savoir que ce changement d'itinéraire n'est que provisoire et est nécessité pour l'exécution des travaux.

LES LEGS DE Mme Vve LELOIR-DESCAMPS aux Hospices de Tourcoing et aux Associations de Dames Charitables et à la Sauvegarde des Nourrissons.

Par testament du 4 novembre 1919, Mme Vve Leloir-Descamps léguait à M. le docteur Dron l'usufruit de tous ses biens, instituant comme légataire universel les Hospices civils de Tourcoing. Après avoir examiné les dispositions testamentaires, la Commission des Hospices estimant les droits de mutation trop élevés et le profit quasi nul, émit l'avis qu'il n'y avait pas lieu d'accepter le legs de Mme Leloir.

D'autre part, les deux Associations des Dames Charitables et la Sauvegarde des Nourrissons ayant acquis la capacité juridique, toute faculté leur est donnée actuellement, de recevoir des dons et legs. Appelées à se prononcer sur la dévolution des biens, les Comités des deux associations ont décidé d'accepter les legs avec toutes les charges qu'ils entraînent. Dans sa délibération, la Commission des Hospices indique que la volonté de la testatrice est entièrement respectée et que, d'ailleurs, M. le docteur Dron est investi d'un mandat de confiance lui permettant de se substituer aux Hospices comme légataire universel.

L'assemblée ratifie la décision prise par la Commission des Hospices par délibération du 7 janvier 1922; elle émet un avis favorable, à la délivrance des legs faits aux Associations des Dames Charitables et la Sauvegarde des Nourrissons.

UN VŒU RELATIF A LA PARTICIPATION DE TOUTES LES SOCIÉTÉS AU CORTEGE DU 14 JUILLET EST REPOUSSÉ.

M. Monvoisin émet le vœu que toutes les sociétés de gymnastique, sans distinction, ayant un caractère patriotique, soient admises à participer au cortège du 14 juillet.

M. Salembien rappelle l'engagement qui a été la base et la condition de l'entente républicaine, et suivant lequel rien ne devait être modifié à ce qui existait auparavant.

M. Deschamps. — Le principe républicain ne vous intéresse pas beaucoup, messieurs les républicains.

M. Leveugle demande en opposition au vœu, qu'aucune société ayant un caractère politique ou confessionnel, ne soit admise à participer au cortège et que l'on s'en tienne au statu quo.

Il est procédé au vote secret. Le vœu est repoussé par 18 voix contre 11.

LE FESTIVAL D'AOUT

M. le Maire demande à M. Nys de présenter des excuses à M. Deltombe pour l'injure décochée à la dernière réunion.

M. Nys. — Je ne ferai jamais d'excuses à M. Deltombe.

M. le Maire. — S'il en est ainsi, la séance est levée.

M. Salembien. — Je n'ai pas à tenir compte de ces affaires personnelles. Pour moi, je dépose une demande de subvention et je vous prie de l'examiner.

M. Deltombe rappelle l'attitude incorrecte de M. Nys et la façon dont ce dernier a organisé le festival, sans consultation préalable de l'Administration. Pressé par M. Salembien, M. Nys se résout à faire des excuses à MM. Deltombe et Monvoisin.

M. le Maire dit alors qu'une querelle de conseillers ne doit pas préjudicier au petit commerce. Il propose le vote d'une subvention de 10.000 francs.

Après un échange de vues, le Conseil s'arrête au chiffre de 15.000 francs.

La séance est levée à 19 h. 45.

Les préparatifs de la fête du 14 juillet

Les ouvriers de la ville de Tourcoing ont commencé, hier, les préparatifs de la fête nationale. La pose des mâts tricolores a déjà été effectuée sur les places Thiers et Victor-Hassebrouck. D'autre part, les monteurs électriciens ont entrepris l'installation des cordons électriques pour les illuminations des édifices publics.

— A l'occasion de la fête nationale, des concours de pigeons auront lieu le vendredi 14 juillet, dans les divers quartiers de la ville. Il y aura 1.100 francs de prix à partager entre les vainqueurs. Une affiche spéciale, apposée en ville, indique les conditions de ces concours.

EN FAVEUR DES ENFANTS DES ECOLES COMMUNALES DE LA VILLE. — L'Association des dames charitables, société reconnue d'utilité publique, vient d'organiser une tombola au profit des enfants des écoles communales de la ville de Tourcoing.

Le tirage aura lieu dans le courant de septembre.

LE FESTIVAL DES 13, 14 ET 15 AOUT (Quartier des Phalempins). — Au cours de leur dernière réunion les commerçants ont désigné la Commission suivante:

Président, MM. H. Delberghe; vice-président, Ch. Leman; secrétaire, Victor Stragier; trésorier, Emile Marthe; commissaires, MM. Henri Vermerch, André Desbonnet, Louis Gerné, Gustave Dupont, Lemaire Marthe.

La Commission compte sur la bonne volonté des commerçants pour réserver bon accueil aux encaisseurs qui passeront dans le courant de la semaine munis des pouvoirs d'usages signés du commissaire central de police.

LA BRADERIE DE LA RUE DE MENIN. — Le lundi 31 juillet, 1er lundi de la foire, aura lieu la grande braderie de la rue de Menin, suivie de fête. Des primes seront tirées au sort entre tous les commerçants installés. A midi, grand concert-apéritif et à partir de 15 h., jeux populaires; le soir, grand bal.

Tous les commerçants de la rue de Menin sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mardi à 7 h. 30, chez M. Delphanques, 6, rue de Menin.

A QUOI SE RECONNAIT LA VRAIE CHICORÉE... Voir l'annonce de la Chicorée Lestarquit en dernière page. 92367d

LE XXVe ANNIVERSAIRE DE L'AMICALE DE L'ECOLE DES CINQ-VOIES. — L'Association des Anciens élèves de l'école de la rue des Cinq-Voies fêtera son 25e anniversaire dans un banquet qui aura lieu le dimanche 9 juillet, à 5 h., dans la cantine de l'école, rue de l'Epidème. Coût : 15 francs.

Outre les Amicalistes, la Commission invite les anciens élèves à cette manifestation. Tous auront à cœur de se retrouver avec d'anciens camarades, de se grouper autour du fondateur de l'Amicale, le sympathique M. Jean, et de témoigner leur reconnaissance aux autorités qui honorèrent le banquet.

Se faire inscrire avant le 3 juillet à l'école ou chez le trésorier, 60, rue du Tilleul (Sapin-Vert).

Une sauterie intime terminera le banquet. Tous les anciens y sont invités avec leurs familles. Ouverture des portes à 7 h. 30.

CERCLE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS — Au cours de sa dernière réunion, le groupe de cartes a fêté l'un de ses membres, M. Achille Delahousse, qui a obtenu récemment la médaille du travail, en récompense de 36 années de bons et loyaux services.

M. Louis Dewambrechies, président du Cercle, après lui avoir adressé quelques mots de félicitations au nom de toute la société, lui épingla la médaille du mérite.

Un vivat solennel fut ensuite chanté et le champagne fut offert par un membre dévoué. Au cours de cette réunion amicale, le groupe a décidé le banquet pour le samedi 1er juillet, à 20 h.

ÉLECTRICITÉ. — Dans votre intérêt, pour vos installations électriques, consultez la maison A. Tricart et F. Plouvier 35, rue du Conditionnement, à Tourcoing. 843

PREVOYANTS DE L'AVENIR. — Une assemblée générale extraordinaire aura lieu dimanche, 2 juillet, Café de l'Hôtel de Ville, place Victor-Hassebroucq : Vote secret du texte relatif à la « pension différée ».

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il a été vendu aux Halles, mardi : 193 kil. de figues en cabas, à 0.50 le kilo; 1 caisse de 48 boîtes de lait non sucré à 52 fr.; 800 kil. de pommes de terre, de 0.50 à 0.60 le kilo; 16 boîtes de confiture de 1 kil., à 1.75; 119 kil. de beurre frais, à 9.00 le kilo; 64 0kil. de cerises, de 0.90 à 1.80 le kilo; 496 artichauts, de 0.65 à 1.00; 209 kil. de pêches, de 2.50 à 3.30 le kilo; 3.600 œufs frais, de 0.29 à 0.32; 62 kil. d'épaules cuites et désossées, de 8.90 à 9.00 le kilo.

POUR AVOIR LAISSÉ JOUER DE LA MUSIQUE SANS AUTORISATION. — La police a verbalisé contre une cafetière, Maria Guyot, placé Charles-Roussel, 17, qui avait laissé jouer son orgue automatique dans son établissement, sans autorisation.

FAITES VOTRE

CUISINE AU GAZ

Grand choix d'appareils en vente et en LOCATION au magasin, 27, rue Carnot, Tourcoing. Rapidité. — Propreté. — Economie. 90796

MOUVAUX

Pour la création d'un Stade mouvallois

Une proposition de M. Charles Surmont, adjoint au maire

Lors de la récente séance du Conseil municipal, M. Charles Surmont, adjoint au maire, a proposé à ses collègues, par l'intermédiaire de M. Désiré Duhem, maire, la création d'un stade municipal pour la pratique des sports.

Le Conseil municipal en a accepté le principe et a décidé de mettre cette question à l'étude. Souhaitons qu'elle aboutisse rapidement à une solution satisfaisante et que ce terrain soit situé au centre de la ville, de façon à en permettre la fréquentation aux habitants des divers quartiers.

Voici d'ailleurs le texte de cette intéressante proposition :

« La ville de Mouvaux s'engage à louer et à aménager un terrain pour la pratique des sports en plein air : football, gymnastique, courses, etc.

Notre jeunesse a besoin de grand air, de culture physique pratiquée quotidiennement. Les visites sanitaires passées dans toutes les écoles de la ville révèlent un état général défectueux, qui nous vaudrait bien des surprises si nous n'y prenions garde...

Assurer à l'écolier après les heures d'étude, à l'ouvrier après un labeur pénible, des distractions saines et réconfortantes, est un devoir qu'aucun de nos édiles ne méconnaît. Procurer à l'adolescent un terrain de jeux où il pourrait se développer librement, est une nécessité sociale.

Je voudrais voir ce terrain accessible à tous : sociétés, ouvriers, écoliers.

Il serait le « Stade Mouvallois », fréquenté par tous les Mouvallois.

Des communes ont créé ces stades : citons, entr'autres, Leers, Halluin. Ils sont fréquentés par une foule de jeunes gens qui, en devenant des hommes forts, sauveront la race française. D'autres communes vont suivre cet exemple. Mouvaux ne peut demeurer étranger à un mouvement qui n'a qu'un but : sauvegarder notre jeunesse des maux que des privations injustement supportées pendant l'occupation ennemie pourraient causer.

C'est confiant que j'attends la décision du Conseil municipal.

Voter le Stade pour tous, c'est procurer aux Mouvallois une arme contre la maladie et l'immoralité. C'est de l'argent bien placé.

LE VOL D'UN RETICULE EN L'EGLISE SAINT-GERMAIN. — Une arrestation. — Nous avons relaté l'arrestation, en l'église des Pères, à Tourcoing, de deux jeunes gens, inculpés de vols de réticules. M. Caramiaux, commissaire de police, informé, s'est rendu à Tourcoing, où il les a interrogés. L'un d'eux, Clément Lospullier, rattacheur, rue Jacquard, à Roubaix, a reconnu avoir participé au vol du réticule commis en l'église Saint-Germain au préjudice de Mlle Becke. Le montant de ce vol est de 60 francs. Lospullier a déclaré que ce vol avait été commis par la femme qui l'accompagnait, et qui est recherchée par la police.

LILLE

A PROPOS DE L'ACHAT D'UN IMMEUBLE. — Un de nos confrères publie une note qu'il a reçue à propos de la question des « Propcures ».

Ce document démontre que les missionnaires ne peuvent se passer d'une base de ravitaillement en France et indique tous les services que comporte la procure établie rue des Stations, pour trois missions, en Chine, au Ceylan et à Madagascar.

Cette procure comprend, outre les services généraux de secrétariat, de direction, d'économat et d'administration, un laboratoire de sciences naturelles, dont le directeur est en correspondance avec le R. P. Leurent, originaire du Nord, grand explorateur de la Chine.

Communications

ROUBAIX. — Grande Fanfare. — Répétition vendredi 30, à 20 h., en vue du concert du 9 juillet, à Barbieux, et instructions pour la manifestation de dimanche, à l'Hôtel de Ville.

— **Cercle Orphéonique « Les XL ».** — Ce soir, mercredi, à 19 h. 30, « Brasserie des Orphéonistes », rue de la Gare, répétition générale, par M. Carpentier; à 20 h. 30, vote pour le renouvellement de la Commission.

— **Cercle Symphonique Roubaisien.** — Ce soir, mercredi, à 20 h., au siège, répétition générale.

— **Union des Sociétés instrumentales subventionnées de Roubaix.** — On nous prie d'insérer : Les sociétés sont invitées à se trouver, en civil, avec instruments, chez M. Louis Foulix, place de la Liberté, dimanche 2, à 10 h., pour se rendre en groupe à la Mairie, remercier la Municipalité du subside accordé à chacune de nos sociétés. Exécution d'un pas redoublé, par toutes les sociétés réunies, sous la direction de M. Louis Knop.

— **Orphéon des Anciens Sambettistes** (Siège, 41, rue du Chemin-de-Fer). — Demain, à 19 h. 30, répétition partielle et générale du nouveau chœur et inscriptions pour le voyage d'Ostende et Blankenberghe, à la Fête des Fabricants.

— **Fanfare Cycliste du Nord-Touriste.** — Mercredi 28, à 20 h., répétition générale au local.

WATTRELOS.— Société de gymnastique « La Gauloise ». — Répétition, mercredi, en la salle du local, à l'heure habituelle.

TOURCOING. — Orphéon Jeunesse Tourquennoise. — Ce soir, à 8 h. 30, répétition générale.

— **Orphéon Tourquennois.** — Ce soir, à 8 h., au local, répétition générale des chœurs, pour le concert de jeudi. — Demain soir, à 8 h., réunion à la Bourse du Commerce, à 8 heures très précises.

— **La Muse des Travailleurs du Blanc-Seau.** — Aujourd'hui, à 20 h., répétition partielle pour les basses, à 20 h. 30, ensemble.

CHARBONS de MÉNAGE
BRUAY & FLAMBANTS
Livraison en sacs à domicile
par 300 kilos minimum.
PRIX par 100 kilos jusqu'au 30 JUIN
Têtes de Moineaux, Tout-Venant..... 12 fr.
Criblé 1er choix ..... 13 fr.
Criblé, qualité supérieure..... 14 fr.
O. DUPUIS & J. PENNEL
46, Rue de la Gare, 46 et 4, Rue des Arts, 4
ROUBAIX
Téléphones : 11.41 et 12.32. 91253

Concerts et Spectacles

ROUBAIX. — Hippodrome-Théâtre. — L'administration de l'Hippodrome nous prie d'insérer la note suivante :

« L'administration de l'Hippodrome, qui avait dû interrompre les spectacles pour l'achèvement des installations nouvelles de la salle et de ses annexes, ouvrira à nouveau son établissement samedi soir et dimanche prochain, en matinée et soirée, pour une revue qui vient de faire courir tout Bruxelles.

» Le spectacle sera l'unique du genre donné cet été, tous les dimanches suivants devant être tenus par les tournées d'été de M. Buret.

» Les auteurs de la revue la mettent au point, de façon à ce que rien ne puisse choquer le public délicat habitué de l'Hippodrome. »

WATTRELOS. — Concert public. — Demain, jeudi, à 20 h. 30, sur le kiosque de la Grand'-Place, ouverture des concerts d'été, par la Musique municipale. Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

« Salut aux gars du Nord », allegro (Doyen); « Le domino noir », ouverture (Auber); Air varié pour clarinettes (Montagne); « Le Grand Mogol », fantaisie (Audran); « Dépêche télégraphique », valse (N. Strobb).

LYS. — L'Harmonie « Les Amis Réunis » offrira, jeudi 29 juin, à 19 h., dans les jardins du château de feu M. Louis Boutemy, un brillant concert aux familles de ses membres honoraires et actifs.

En voici le programme : « Marche Joyeuse », allegro militaire (Allier); « La Favorite », de Donizetti (fantaisie de Kessels); « Danses hongroises nos 5 et 6 », de Brahms, arrangées par Bouchel: Sélection sur « Carmen » (Furgeot); « Les Amourettes », grande valse (de Jacob); « Wimereux-Plage », défilé avec tambours et clairons (Bouchel).

TOURCOING.— Concert public. — L'Orphéon Tourquennois, dirigé par M. Jean Wibaut, donnera, jeudi soir, à 20 heures, dans le hall de la Bourse de Commerce, un concert public. Programme : « Bonne Nuit », de J. Wibaut, et « Minuit », de Ratto, chœurs, par l'Orphéon; Mlle Flourent : Grand air de « Louise », de G. Charpentier; M. Jules Scherpereel, violoncelliste : a) Fantaisie hongroise, de Grutzmaecker; b) Expansion, de Fièvet; M. Albert Verhelle, comique, dans son répertoire; duo de « Thoïs », de Massenet, par Mlle Flourent et M. Gabriel Wibaut; saynète militaire, par MM. Albert Verhelle et J. Omez; le « Chœur des Chameliers », l'Orphéon.

Le piano sera tenu par M. Paul Scherpereel.

LILLE. — Amitié des Aveugles de France. — C'est demain, jeudi, à 20 h. 30, que se donnera, dans la salle de la Société Industrielle, à Lille, le concert organisé par la filiale du Nord de l'A.A.F., avec le concours des artistes aveugles de l'Association.

Des cachets pour ce concert seront en vente à la Société Industrielle, le mercredi 28, de 17 à 19 h., et le jeudi 29, à partir de 15 h.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DES DOMMAGES DE GUERRE DE LILLE

Séance du 14 juin 1922

Président, M. Chatelgnier; rapporteur, Me Selosse

Un vol commis sous l'occupation peut-il être imputé comme dommage. — Le tribunal, par un deuxième jugement, vient de confirmer sa précédente jurisprudence.

M. Jules Monnet, mobilisé pendant toute la guerre et sa femme évacuée en 1917, avaient été remplacés, dans la garde de leur demeure, sise à Croix, par des parents.

A son retour, Monnet constata l'enlèvement de la plus grande partie de son mobilier et de son matériel d'épicerie.

Il chiffrait son dommage à 16.444 fr. 90.

La commission cantonale de Croix ne lui avait accordé que 2.958 francs, par ce motif que le dommage résultant de vols n'avait pas le caractère direct prévu par la loi du 17 avril 1919.

Appel fut interjeté de cette décision et le tribunal des dommages de guerre, après plaidoirie de Me Catelle, avocat de Monnet, fait droit à ses conclusions et élève l'indemnité accordée à 15.000 francs.

Le tribunal retient les circonstances de fait où la cause que « l'impuissance de la police locale désarmée, l'inertie de l'autorité allemande, l'interdiction à tout citoyen de sortir de chez lui dès la brune et jusqu'au lever du jour, laissaient les gens sans avoir déjouer les rondes et les patrouilles et s'introduire dans les maisons pour y voler. »

Il en déduit, en conséquence, que le dommage occasionné à Monnet par les enlèvement dont il a été victime, doit être considéré comme direct bien que des événements intermédiaires se soient placés entre les faits de guerre et le préjudice survenu.

Il y a lieu, dit une circulaire interministérielle du 13 juin 1921 pour considérer comme tel le dommage résultant d'une manière inévitable et nécessaire de l'événement de guerre qui l'a causé et la discussion de la loi a précisé que ces expressions « dommages directs », comprennent les aggravations que le dommage a pu subir du fait des circonstances de la guerre et les conséquences de l'impossibilité où l'on a pu se trouver de prendre les mesures appropriées pour remédier à la situation.

Le tribunal ajoute : que « le législateur a formellement déclaré que les textes devaient être commentés dans le sens le plus large et le plus humain. »

Enfin, pour fortifier sa thèse, au point de vue juridique le jugement se base sur l'article 43 de la convention de La Haye de 1907, qui oblige l'occupant à sauvegarder la propriété privée, et décide que l'inertie de l'occupant constitue par elle-même le fait de guerre, qu'il y a dès lors entre les vols et la guerre une relation directe.

Cette jurisprudence qui s'affirme de plus en plus, conforme aux principes de droit international, est bien de nature à élargir dans un sens plus humain, comme le rappelle si à propos le tribunal, la manière de voir de certaines commissions cantonales. En tous cas c'est intéressant à connaître.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Une grave affaire de détournements au préjudice de la Reconstitution

DEUX MAIRES, UN ADJOINT & PLUSIEURS FONCTIONNAIRES ACCUSÉS

Sont poursuivis pour faux en écriture, complicité et usage de faux et corruption de fonctionnaires. Quatre entrepreneurs de la région de Lens: Olivier Pucholo, 41 ans, de Montigny-en-Gohelle; Henri Bovin, 43 ans; Ludovic Liégeois, 48 ans, d'Oye; Louis Colette, 48 ans, d'Arbret, qui commirent des sommes s'élevant à plusieurs centaines de mille francs à des fonctionnaires des régions libérées pour que ceux-ci majorassent les relevés payés par eux de manière à leur permettre de toucher une somme plus forte.

Les fonctionnaires sont poursuivis en même temps. Ce sont MM. Pola, architecte, chef de district à Hénin-Liétard; Octave Ballet, adjoint au maire de Billy-Montigny; Ch. Choquet, maire d'Harnes; J.-B. Capron, maire de Montigny-en-Gohelle, et deux surveillants de chantiers, Louis Bu et Florent Houdard.

La journée de lundi a été tout entière occupée par l'interrogatoire des différents inculpés.

Le début de l'audition des témoins a montré que cette affaire avait été découverte de la façon suivante:

Pucholo s'étant brouillé avec son amie, celle-ci alla trouver la police et la mit au courant de l'affaire.

La deuxième journée du procès des entrepreneurs des villages sinistrés a été consacrée, le matin, à l'audition des témoins, et l'après-midi, aux réquisitoire et plaidoiries.

Le matin, les témoins de la défense ont surtout insisté sur les pratiques irrégulières dans la forme, mais nécessitées par les circonstances, et auxquelles les agents de la reconstruction ont souvent été obligés de recourir, vu les difficultés administratives au milieu desquelles ils se trouvaient.

L'après-midi, Me Benait, avocat, a pris la parole pour la partie civile, réclamant un châtiment exemplaire pour tous les inculpés.

Me Aubertot, avocat général, a soutenu que les accusés avaient agi en connaissance de cause et méritent d'être punis. Il a indiqué toutefois que les circonstances atténuantes soient accordées pour éviter des condamnations pouvant aller jusqu'aux travaux forcés.

Me Henri Robert a soutenu que les agents de la reconstruction n'étant pas des fonctionnaires, d'après une circulaire ministérielle, le délit de corruption n'existait pas, non plus que celui de faux, les pièces majorées n'étant pas des états définitifs.

Me de Moro Giaffert a plaidé pour deux autres accusées. Il a surtout insisté sur des dénonciations qui sont, a-t-il dit, une vengeance de la femme, qui est à la base des poursuites. L'audience est renvoyée à demain, pour la suite des plaidoiries et le verdict.

PELERINAGE N.-D. de LOURDES. National. 17-24 août. - Diocèse de Lille 24-30 août. - Facilité d'éviter les trajets de nuit et retour par Rocamadour. Progr. dét. « Lecture Populaire », 36, Grande-Rue, Roubaix. 92309

PETITE CORRESPONDANCE

181 Flocon, Tourcoing. — Oui, car il faut le faire valider. —— Les deux bereaux. — Saisissez le juge de paix qu'il fixe lui-même la durée de la prorogation et le taux de l'augmentation. —— Shimmy — Oui, il est obligatoire. —— Père désolé. — Vous ne trouverez pas avant les vacances. Voyez vous-même le directeur de l'établissement que vous préférez. Au besoin et par avance, voyez le curé de votre paroisse. —— B.A.I. — Voyez le bureau militaire à la Mairie, ou, de préférence, le Bureau de recrutement, à Lille. —— Ancien mobilisé du 11e d'artillerie. — C'est seulement par des moyens privés que vous pouvez aboutir. L'Administration n'est pas tenue de faire les recherches que vous désirez. —— L.A.b. 50. — Vous avez un jugement, vous pouvez le faire exécuter. —— François Kléber. — Presses le notaire pour qu'il termine la liquidation. —— H.D. 1001. — Les passeports se demandent à la Préfecture par l'intermédiaire du commissaire de police. —— O.E. 203. — Vous ne pouvies le faire qu'au moment du mariage. —— M.C. 61. — Nous ne le pensons pas. —— Désiré Gustave. — 1. Oui, elle peut se faire remplacer par un avocat; 2. Si vous avez eu un permis de citer, utilisez-le. —— V.O. 19. — 1. Ordinairement, on ne laisse pas moins de six semaines entre les deux cérémonies, souvent plus; 2. Chez la fiancée d'abord; 3. Rien de spécial.

NORD

UNE VISITE DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU NORD A BAVAI. — La Commission historique du Nord s'est rendue, lundi, en voyage d'études à Bavai, où se poursuivent, comme l'on sait, des fouilles du plus haut intérêt pour l'histoire de notre région.

Après une visite aux sablières, où se poursuivent les savantes recherches archéologues de M. Henault, archiviste de Valenciennes, qui se consacre depuis quinze ans à la résurrection de l'antique cité nervienne, la Commission historique décida, en principe, la création d'un Comité régional des fouilles de Bavai.

INAUGURATION DU MONUMENT DU GENERAL VANDAMME, A CASSEL. — Dimanche, a eu lieu, dans l'antique place forte des Flandres, l'inauguration du monument commémoratif de l'un de ses enfants, le général Vandamme, mort à Cassel, en 1830, à l'âge de 60 ans, et qui s'était distingué sur tous les champs de bataille et principalement à Furnes, Bergues, Austerlitz, Brême, Dresde, Ligny.

Au cours de la cérémonie, MM. Bollaert, président du Comité; Malo, maire de Cassel, et Gellion, sous-préfet, prirent la parole.

LA REUNION ANNUELLE DE LA SOCIETE GEOLOGIQUE DU NORD A LIEVIN. — La réunion générale annuelle de la Société Géologique du Nord a eu lieu hier dimanche, à Liévin, où fut fait un cordial accueil par la Compagnie des Mines.

Les excursionnistes au nombre d'une centaine étaient conduits par M. Charles Barrois, membre de l'Institut et directeur de la Société.

Un déjeûner a été offert par la Compagnie des Mines de Liévin. M. Charles Barrois présidait, entouré de M.